

Un seul montant de plus de \$2,000 figurait dans cette longue liste. C'était une somme de \$2,495.01, versée au lieutenant-colonel E. W. George, qui représente Westmorland. Le montant de solde et d'allocations qui lui a été versé doublait à peu près le montant attribué en moyenne à tous les autres lieutenants-colonels dont les noms figurent à la liste, et dépassait d'environ \$770 le montant le plus élevé après celui-ci versé à un officier d'un rang égal. Au barème en vigueur au cours de 1951, \$367 par mois pour les lieutenants-colonels, l'honorable représentant a reçu la solde de l'armée pour un total de 204 jours complets au cours de cette année, si l'on présume que le montant total payé ne comprend pas d'allocations de dépenses. Il est possible de présumer, à la vérité, que le montant comprenait quelques allocations de dépenses, et le nombre effectif de jours de solde militaire s'élèverait à moins de 204.

Il est intéressant toutefois de noter qu'en deuxième lieu, sur la liste des officiers de réserve,—du point de vue de l'importance des sommes reçues,—vient un brigadier qui a reçu au total \$1,884.87 en solde et allocation, soit \$610 de moins que l'honorable député. La solde du brigadier étant de \$689 par mois, et en supposant que le total ne comportait pas d'allocation au titre des frais, on peut dire que le brigadier de réserve le mieux payé a réclamé la solde de 82 jours seulement. On peut logiquement supposer que si le colonel George a réclamé d'être payé pour un plus grand nombre de jours de service que n'importe quel autre officier de réserve c'est qu'il a consacré plus de jours et de parties de jours au commandement de son régiment de réserve que n'importe quel autre officier de réserve chez nous. Les honorables députés savent sans doute que l'assistance à deux séances d'instruction d'une unité de réserve autorise le soldat ou l'officier à toucher une journée de solde. En outre on accorde une journée complète de solde pour chaque jour passé au camp d'instruction annuel, et pour chaque jour consacré aux fonctions administratives. On peut supposer que le colonel George a consacré un nombre suffisant de jours complets ou incomplets à l'exercice des fonctions d'officier commandant le régiment pour avoir droit à la solde et aux allocations dont il est question dans la réclamation et qui ont été payées. La seule question qu'on peut poser c'est pourquoi, justement, le nombre de ses journées de service a été tellement plus élevé que dans le cas des autres officiers d'un grade et de fonctions comparables dans les forces de réserve.

Cette semaine une autre question vient de se poser avec le dépôt des comptes publics au

[M. Nickle.]

Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1952. La consultation des derniers comptes publics, y compris les neuf mois de 1951, année à l'égard de laquelle sont inscrits les paiements reçus pour l'année précédente, qui comprend les trois autres mois, rend nécessaire la déclaration que je fais aujourd'hui. Au cours de l'année civile 1951 la Chambre des communes a siégé 142 jours pendant la session allant du 29 janvier au 30 juin et encore 82 jours entre le 9 octobre et le 29 décembre de cette année-là, ce qui fait en tout environ 224 jours pour 1951.

Les comptes publics montrent que l'honorable député de Westmorland a réclamé le maximum en indemnité parlementaire et en frais pour le temps qu'il a passé à la Chambre au cours de l'année civile 1951. Si l'on tient compte des 15 jours d'absence, pour motifs autre que la maladie, auxquels a droit tout député, on peut supposer que l'honorable député a été au Parlement, en 1951, environ 209 jours. Il semble donc très clair qu'en sa double qualité de député et d'officier commandant un régiment de réserve, le député de Westmorland a demandé à être payé et a effectivement été payé, à même le trésor public, à l'égard de plus de jours qu'il n'y en a dans toute l'année civile. On doit supposer qu'il n'a pas passé une minute en 1951 à s'occuper de ses propres affaires ni à exploiter sa ferme au Nouveau-Brunswick.

L'honorable député et le Gouvernement dont il est membre devraient fournir à la Chambre, aussitôt que possible, une explication complète en ce qui concerne la situation assez extraordinaire que révèlent les réponses données à mon collègue de Wentworth par le ministre de la Défense nationale, plus les renseignements qu'on peut lire aux comptes publics du Canada.

Étant donné qu'on ne peut encore se procurer les états publics pour l'année civile 1952, je propose que les réponses qu'on donnera contiennent également des renseignements complets pour l'année qui vient de se terminer.

L'état de choses en cause exige des explications détaillées, à cause de la position unique de responsabilité vis-à-vis du Canada qu'occupent tous les membres de notre Parlement. En outre, cette explication s'impose par suite de la responsabilité spéciale qu'assument tous les officiers des forces armées du Canada. Dans ce cas-ci, une explication poussée est tout particulièrement indispensable si on considère que le député de Westmorland est l'un des députés ministériels au sein du comité des dépenses aux fins de la défense, chargé